



## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRET

Mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif en Haute-Garonne

**Date limite de dépôt des projets : 19 janvier 2026 à minuit**

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne est compétent pour lancer le présent appel à manifestation d'intérêt qui a pour objet la sélection de l'ensemble des porteurs de projets qui signeront une convention d'Aide à la Vie Partagée avec le Département de la Haute-Garonne (convention d'une durée de 7 ans : 2026 à 2032).

### 1 – Calendrier

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : 19 janvier 2026 à minuit.

Période d'instruction et de sélection des projets : de janvier à février 2026

Transmission programmation pour validation à la CNSA : 31 mars 2026

Notification de la décision : mars-avril 2026

### 2 – Cahier des charges

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt pourra être téléchargé sur le site internet du Conseil départemental :

<https://www.haute-garonne.fr>

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante :

[DGOPRA-APP@cd31.fr](mailto:DGOPRA-APP@cd31.fr)

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt 2026.

### 3 – Modalités de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature.

Le candidat devra transmettre son dossier de candidature uniquement via le portail des subventions du site internet du Conseil départemental – URL : <https://subventions.haute-garonne.fr>, afin de :

- Créer son compte demandeur ;
- Après la connexion, choisir « Déposer une demande » ;
- Suivant son profil, choisir :
  - Subventions aux communes, groupements de communes et établissements publics
  - Subventions aux associations (hors écoles de sport/Petit matériel)
  - Subventions aux organismes privés et particuliers

- Après avoir saisi les informations sur sa structure, choisir la thématique « Habitat inclusif »,
- Suivre les indications jusqu'à la transmission de sa demande et **la réception d'un premier mail de confirmation de transmission.**

La demande de chaque candidat devra impérativement passer par l'espace usager de Aiden.

Seules les candidatures déposées sur le portail des subventions du Conseil départemental seront recevables.

Un « guide d'utilisation du portail subventions » est disponible sur le site internet du Conseil départemental en suivant le chemin d'accès ci-dessous :

- <https://subventions.haute-garonne.fr;>
- « Règlements et documentation » (bas de page - encadré noir) ;
- Documentation générale ;
- « Téléchargez le guide d'utilisation du site Subventions ».

Les dossiers parvenus après la fin de la date limite de dépôt des candidatures ne seront pas recevables.

Pendant la période d'instruction des dossiers, des compléments d'informations pourront être demandés au porteur de projet. Chaque candidat veillera à identifier une personne référente du projet et à communiquer ses coordonnées.

#### **4 – Composition du dossier et critères de sélection**

Tous les candidats devront remettre la fiche de candidature (annexe 2) complétée.

La sélection des candidats sera effectuée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Les projets seront étudiés au regard de leur pertinence et des critères énoncés dans le cahier de charges.

#### **5 – Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures**

Cet avis d'appel à manifestation d'intérêt est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental via le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.fr>

La date de publication sur le site internet du Conseil départemental vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture.

#### **6 – Précisions complémentaires**

Les candidats peuvent demander au Conseil départemental des compléments d'informations exclusivement par messagerie électronique à l'adresses suivante :

[DGOPRA-APP@cd31.fr](mailto:DGOPRA-APP@cd31.fr)

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt AVP 2026.

#### **Annexes :**

Annexe 1 : cahier des charges

Annexe 2 : fiche de candidature

A Toulouse, le 19 DEC. 2025

Alain GABRIELI

